



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Hilaire-d'Ozilhan, le 26.05.2025

ASSOCIATION
NATIONALE



DES CHAMBRES
D'HÔTES

Association Nationale des Chambres d'Hôtes

Une voix unie pour défendre un pilier du tourisme français

Le 6 mai 2025 marque la création officielle de l'**Association Nationale des Chambres d'Hôtes**, dont le siège est situé à Saint-Hilaire-d'Ozilhan et dont la vocation est de **représenter et défendre les intérêts de tous les gérants de chambres d'hôtes en France métropolitaine et dans les Outre-mer**, dans un contexte de durcissement des réglementations menaçant leur viabilité.

Un secteur en péril, pourtant essentiel à l'offre touristique

Les chambres d'hôtes représentent aujourd'hui **près de 10 % de l'offre touristique française**, soit **plus de 21 000 maisons d'hôtes** réparties sur l'ensemble du territoire. Plus de **60 % de ces établissements** sont gérés sous le régime de la **micro-entreprise**, choisi pour sa simplicité et sa flexibilité. Ces structures familiales, souvent rurales, incarnent **l'hospitalité à la française**, la proximité et l'authenticité recherchées par les visiteurs.

Loi Le Meur, TVA, URSSAF : des changements de règles injustes et pénalisants

L'adoption de la loi Le Meur (dite loi Airbnb), initialement destinée à encadrer les plateformes de location de courte durée de type Airbnb, a **injustement inclus les chambres d'hôtes dans son champ d'application**. Pourtant, leur fonctionnement, leurs obligations réglementaires et leur contribution locale n'ont rien à voir avec celles des locations de type Airbnb.

Cette assimilation erronée entraîne des conséquences lourdes et immédiates pour les gérants :

- **Abaissement du plafond de chiffre d'affaires à 77 000 € contre 188 000 € auparavant**
 - **Réduction de l'abattement fiscal de 71 % à 50 %**, alors même que les charges restent élevées, notamment pour ceux qui proposent également la **table d'hôtes**
 - **Assujettissement à la TVA**, avec un **seuil de franchise prévu à seulement 25 000 €, repoussé mais qui reste une menace pour 2026**
-

Une mobilisation nécessaire pour préserver une richesse nationale

Face à ces mesures injustes, l'Association Nationale des Chambres d'Hôtes entend :

- Porter la **voix des professionnels** du secteur auprès des instances nationales
- Défendre **les spécificités et la légitimité du modèle des chambres d'hôtes**
- Promouvoir une **réglementation juste, différenciée et adaptée**
- Mettre en place un **réseau de délégués régionaux**, garants d'une représentation équitable sur tout le territoire

Un appel à l'union et à la solidarité

Nous appelons l'ensemble des gérants de chambres d'hôtes, partenaires du tourisme, élus locaux et citoyens à **se mobiliser** pour défendre ce modèle d'hébergement à taille humaine, vecteur d'emplois, de dynamisme rural et de lien social.

L'Association Nationale des Chambres d'Hôtes veut être **un rempart contre les décisions aveugles**, et **un acteur constructif** pour un tourisme durable, respectueux et équilibré.

Nous appelons tous les propriétaires de chambres d'hôtes qui souhaitent être soutenus et accompagnés dans leur quotidien à rejoindre l'Association nationale des Chambres d'hôtes en **adhérant à l'association**.

Contact presse :

Association Nationale des Chambres d'Hôtes

Présidente : Stéphanie Bardou - Vice-Président : Hugues Chabannes

 asso.anch@gmail.com

Adhésion :

Association Nationale des Chambres d'Hôtes

<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-des-chambres-d-hotes/adhesions/adhesion-annuelle>